

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 40/1947 :

Convention de mandat pour l'opération "Aménagement de terrains communaux de la ZAC Océan Indien - Approbation de l'avenant N°1 avec la SPL Grand Sud

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. TIONOHOU Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

ABSENTS :

MM. BALZANET Jonhy, KHELIF David, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.



Accusé de réception en préfecture
974010000000000000000000-1947-DE
Date de transmission : 30/06/2025
Date de réception en préfecture : 30/06/2025

David LORION

Affaire n°40/1947 : Convention de mandat pour l'opération "Aménagement de terrains communaux de la ZAC Océan Indien - Approbation de l'avenant N°1 avec la SPL Grand Sud.

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°34/1659 en date du 12 septembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le programme des travaux ainsi que le budget de l'opération d'aménagement de terrains communaux situés dans la ZAC OI, pour un montant de 3 838 360 € HT. La mise en œuvre de cette opération a été confiée à la SPL Grand Sud dans le cadre d'une convention de mandat.

Le présent avenant n°1 a pour objet d'intégrer des ajustements liés à la phase de lancement des études, sans incidence sur le coût global de l'opération ni sur la rémunération totale prévue pour la SPL Grand Sud.

Deux éléments justifient cet avenant :

- **L'attribution de l'îlot 6 en 2024 (Affaire 33/1554)** a mis en lumière la nécessité d'un dévoiement urgent d'un réseau d'alimentation en eau potable (AEP) appartenant au Centre Hospitalier Sud Réunion, traversant les terrains communaux. En effet, le porteur de projet a exprimé sa volonté de démarrer ses travaux dès le quatrième trimestre 2025, ce qui impose d'anticiper cette intervention.

- **Une réorganisation du phasage des travaux**, entraînant une adaptation de la répartition de la rémunération de la SPL Grand Sud, telle que définie en annexe 4 de la convention initiale. Celle-ci est désormais ventilée comme suit :

- Une part dédiée à la réalisation des études et des travaux de déviation du réseau AEP ;
- Une part dédiée à la conduite des études et des travaux d'aménagement globaux.

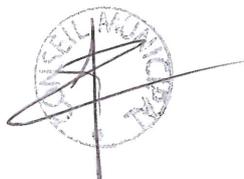
Ces ajustements ne modifient ni le montant total de l'opération, ni la rémunération globale de la SPL Grand Sud.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°1 et ses annexes à la convention de mandat, passé avec la SPL Grand Sud sur le fondement des conditions exposées ci-dessus

• **D'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, Le DGS à **SIGNER** ce projet d'avenant N°1 à la convention de mandat sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE




David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1947-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025